

*des Princes &c. Juillet 1739. 47*

Le même jour le Roi écrit la Lettre suivante à l'Archevêque de Paris pour faire chanter le *Te Deum*.

M O N C O U S I N.

**L**ES succès qu'il a plu à Dieu d'accorder à mes Armes & à celles de mes Alliés dans la dernière Guerre, m'ont donné les moyens de la terminer plus promptement que je ne l'aurois esperé. J'ai conclu avec l'Empereur un Traité définitif, qui a été signé le 18. Novembre de l'année dernière; & le consentement de toutes les Puissances qui avoient eu part à la Guerre, me met en état d'annoncer aujourd'hui à mes Sujets le parfait établissement de la Paix: Il ne me reste plus qu'à rendre grâces à Dieu d'avoir manifesté sa bonté & sa miséricorde, par le concours unanime de tant de Princes à perpetuer le repos & la tranquillité de l'Europe: Et je vous écris cette Lettre pour vous faire sçavoir que je désire que vous fassiez chanter le *Te Deum* dans l'Eglise Metropolitaine de ma bonne Ville de Paris, & autres de votre Diocèse, avec les Solemnités accoutumées en pareil cas, au jour & à l'heure que le Grand Maître, ou le Maître des Cérémonies vous dira de ma part. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 28. Mai 1739. Signé, LOUIS &c.

Conformément à cette Lettre du Roi, Monseigneur l'Archevêque donna un Mandement qui mérite de trouver aussi place dans ces Mémoires. En voici la teneur.

**C**HARLES-GASPAR-GUILLAUME de Vintimilles des Comtes de Marseille du Luc, par la miséricorde Divine, & par la grace du St. Siege Apostolique, Archevêque de Paris, Duc de St. Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du St. Esprit &c.

Aux